

LA FRANCE LIBRE

La France aux Français!

Journal Populaire, Républicain Catholique

Christ et Liberté!

ABONNEMENTS

UN AN	MOIS	1 MOIS
20 fr.	11 fr.	6 fr.
Autres Départements	24 fr.	13 fr.

DIRECTEUR : F.-I. MOUTHON

LYON, Rue de la Charité, 46 - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 46, Rue de la Charité, LYON

ANNONCES

Les Annonces sont reçues, pour Lyon et la Région : Chez M. PÉVELIN, 46, Rue de la Charité, LYON. A Paris : Chez M. PÉVELIN, 46, Rue de la Charité, LYON.

LA JOURNÉE

Il est probable que le procès Zola occupera le jury de la Seine toute une semaine; il sera fertile en incidents de toutes sortes, l'effort des défenseurs de Zola devant naturellement tendre à élargir les débats et à rendre communes les affaires Dreyfus et Zola.

On ignore la décision du conseil d'enquête touchant le cas du colonel Piquart; on croit pourtant que sa mise à la réforme a été demandée. Le général Billot ne fera vraisemblablement connaître sa décision qu'après l'issue du procès Zola.

Hier a eu lieu la dernière audience du procès Reinach-Rochefort; elle a été remplie par une plaidoirie de M. Barboix, une déposition de Rochefort, une réplique de M. Desplas, avocat de ce dernier. Rochefort a été acclamé à la sortie.

M. Delcassé s'est vivement plaint à la Chambre que l'administration de la marine ait fait ouvrir une lettre particulière à lui adressée et lui ait soustrait un document.

La chambre a continué hier la discussion du budget de la marine.

Après une Bataille

Après sept mois, la grande grève des mécaniciens anglais vient de finir. Lundi les ateliers ont rouvert leurs portes; une bonne partie des mécaniciens sont déjà au travail, les autres suivront à mesure que leurs bras trouveront leur emploi. Les patrons ont vaincu; la grande guerre pour la journée de huit heures se termine par la défaite des ouvriers.

Jamais pareille grève ne s'était encore vue dans le monde; depuis sept mois elle passionne le monde du travail; son échec est grave pour les syndicats, il est pour les patrons un grand triomphe.

Entre employés et employeurs, entre capitalistes et salariés, jamais pareil conflit ne s'était élevé. Plus de 110.000 ouvriers ont chômé pendant sept mois, et pendant sept mois la caisse des syndicats a suffi pour nourrir tout ce peuple de sans travail, les femmes, les enfants. Il a été distribué comme paye de grève environ 27 millions de francs. La caisse du syndicat (trade-union) des mécaniciens ne possédait que 8 millions; sur les 19 autres, 5 ont été prêtés par des associations syndicales et par un très riche industriel; les 14 autres ont été fournis par des dons volontaires; les trades-unions, de riches particuliers et aussi des États étrangers intéressés à la prolongation de la grève se sont empressés de venir au secours des mécaniciens. Lorsque ceux-ci auront repris le travail, ils auront dépensé un total de 29 millions de francs environ, soit à peu près un million par semaine.

Ces chiffres prouvent assez la puissance des associations syndicales anglaises. Qu'elles soutiennent un pareil effort avec leurs seules ressources, cela avait semblé d'abord impossible, mais les trades unions, par leur esprit de discipline et de solidarité ont montré ce que peut l'association corporative libre et dégagée de toutes entraves. Il y a là un grand exemple que les ouvriers français feraient bien de mettre à profit. Les trades unions anglaises n'ont pu lutter qu'en se faisant elles-mêmes capitalistes, en amassant des fonds de réserve, en usant de la puissance de l'argent pour combattre les effets de cette puissance même. Dans le nord, les Sociétés coopératives possèdent bien près de un milliard, ainsi les ouvriers anglais ont forgé, seuls et librement, l'arme avec laquelle ils ont pu lutter contre la coalition formidable des patrons.

Malgré leur énergie et leurs ressources, les mécaniciens ont dû céder et renoncer à la journée de huit heures. La puissance du capital associé l'emporta sur celle des ouvriers syndiqués. Il y a là encore un indice intéressant. Au lieu de se ruiner les uns les autres par une concurrence effrénée, les patrons se sont unis, ils ont opposé à toutes les réclamations l'énergie passive de la résistance. Ils n'ont cédé ni aux ouvriers, ni même à l'Etat qui essaya timidement d'intervenir et de faire cesser la gigantesque bataille. Il faut en conclure que les ouvriers, quelque solidement associés qu'ils puissent être, quelque sagement conseillés qu'ils soient, ne peuvent obtenir par leurs revendications; fatalement, la puissance du capital les écrase; ils est donc nécessaire que, dans le cas où les revendications des ouvriers sont nécessaires et urgentes, la puissance publique intervienne en leur faveur pour réta-

blir l'équilibre rompu par le poids de l'argent en faveur des patrons. Une autre leçon se dégage de cette grève: pendant sept mois patrons et ouvriers ont été en guerre ouverte et pas un acte de violence n'a été commis; les grévistes sont restés inébranlablement calmes, mettant ainsi de leur côté tout le bon droit. En France nous aurions eu certainement intervention des journalistes, des députés, de tous ces prétendus conciliateurs qui enveniment les querelles et surexcitent les passions; les réclamations des grévistes n'auraient pas davantage abouti, mais ils auraient perdu l'estime et la sympathie du public honnête; les «mauvais bergers» auraient fait leur habituelle et funeste besogne.

Il est difficile de prévoir ce que seront au point de vue social, les résultats de la défaite des ouvriers. Il est probable cependant que le triomphe des patrons amènera par contre-coup un progrès du socialisme sur cette terre où il a tant de peine à s'implanter. Ceux que la défaite a aigris deviennent facilement la proie des utopistes. Il se pourrait qu'ainsi la victoire des patrons se trouve avoir préparé celle des socialistes; si les patrons ne se résignent pas à des concessions nécessaires il se pourrait que leur passager avantage ne fut que le prélude du triomphe du socialisme.

Au point de vue industriel et commercial la grève des mécaniciens aura eu pour l'Angleterre des conséquences considérables. Il n'est pas douteux que cette longue guerre n'ait porté un coup sensible à l'industrie mécanique anglaise. Les commandes du monde entier se sont déshabituées pendant ces 7 mois d'affluer vers Londres, Birmingham ou Sheffield; une grande partie a pris la route du continent, de cette Allemagne surtout qui de plus en plus devient pour l'Angleterre, sur le terrain économique, la plus dangereuse des rivaux.

«Made in Germany» nous entendons ce cri d'alarme répété de plus en plus par les manufacturiers et les industriels de la Grande-Bretagne. Bien des patrons ont avoué, durant la grève, que c'était la diminution progressive du chiffre de leurs affaires qui les empêchait de céder aux demandes des grévistes, qu'ils considéraient comme justes en elles-mêmes, mais inopportunes. La grève des mécaniciens est à la fois un effet et une cause de la décadence commencent de la puissance économique anglaise; les rivaux grandissent et les concurrents se multiplient. L'Angleterre a cessé de régner seule sur le marché économique du monde; elle est contrainte de partager la royauté.

La nature, la durée, l'intensité de la lutte, ses conséquences sociales, ses résultats politiques et économiques, tout contribue à faire de la grande grève des mécaniciens anglais un événement capital de l'histoire de ce siècle. Il marque une date dans les luttes du capital et du travail.

Jean MONTALOUET.

Nous avons le plaisir d'informer nos amis que l'installation de nos locaux, 35 et 35 bis, rue de Condé, étant complète, l'imprimerie commerciale, qui vient apporter à l'œuvre de la «France Libre» son puissant concours, se charge dès aujourd'hui de tous les travaux d'impression, en typographie ou lithographie, qu'ils voudront bien lui confier.

Entièrement constituée avec des caractères de choix et des machines qui possèdent les derniers perfectionnements, elle est à même de livrer ses travaux à plus bref délai, à meilleur compte et avec plus de soin que la grande majorité des imprimeries ordinaires. Elle possède une organisation spéciale pour les travaux de luze, les illustrations en noir ou couleur, les volumes et brochures, les publications quotidiennes ou périodiques et les affiches de tout format.

Prière d'adresser toutes les commandes à M. l'Administrateur de l'Imprimerie, 35, rue de Condé.

«Ses Affaires»

Emilio Zola a réellement fait de l'affaire Dreyfus «son affaire»; il est même en train d'en faire «ses affaires». Tous les moyens lui semblent bons, tous les procédés utilisables, dans le but d'augmenter ses bénéfices pécuniaires. Les crédits illimités que lui ouvrir le syndicat ne lui suffisent pas et, depuis quelques jours, on vend en Allemagne une petite brochure contenant la traduction allemande de la lettre de Zola à la «Jeunesse Française» avec, sur la couverture, le *fac simile* d'une carte de l'auteur portant ces mots: «J'autorise M. Hugo Stenitz à publier une traduction allemande de ma lettre à la Jeunesse.»

Un de nos compatriotes habitant Berlin a adressé à l'«Eclair» un spécimen de cette bro-

chure; il a joint à cet envoi une lettre dont nous extrayons les lignes suivantes:

«Il est profondément regrettable que l'auteur de la *Débacle* n'ait pas abandonné pendant vingt-quatre heures seulement les bords de la Seine pour ceux de la Sprée avant d'ordonner une telle malpropreté. Il se serait rendu compte de l'infamie qu'il allait commettre envers la patrie et peut-être n'aurait-il pas consommé ce crime de «lèse-France».

Zola en est donc arrivé là! à ramasser de l'or allemand dans la boue où il tenta vainement de trainer notre armée.

Au fond de l'auge, où il boit quotidiennement la honte à larges gorgées, restait encore la lie; on pouvait espérer qu'il détournerait la tête, c'était mal le connaître; le groin avide et obstinément plongé dans l'ordure, il tient à tout avaler.

G. TOURNIER.

Nos Dépêches

SERVICES TÉLÉGRAPHIQUES & TÉLÉPHONIQUES SPECIAUX

Informations

L'ARMÉE RUSSE

Saint-Petersbourg. — Officiel: Le général Sakharoff est nommé chef d'état-major général de l'armée russe.

LE GROUPE VITICOLE

Paris. — Le groupe viticole, réuni sous la présidence de M. du Périer de Larsan, a approuvé à l'unanimité une motion que M. Audiffren se propose de soutenir au cours de la discussion du budget de l'agriculture. Cette motion a pour objet de prélever sur le crédit spécial de 350.000 fr. affecté aux encouragements à la viticulture une somme qui servira à subventionner les professeurs de botanique et de chimie dans nos facultés des sciences, afin de leur permettre de rechercher un traitement efficace des maladies cryptogamiques de la vigne.

RELIGIEUSES MÉDAILLÉES

Une médaille d'or vient d'être décernée à Sœur Augustine, de l'hôpital militaire de Tunis, pour le zèle au-dessus de tout élogé dont elle fit preuve pendant l'épidémie de fièvre typhoïde en 1897.

Une médaille d'argent est décernée à Sœur Julie, de l'hospice mixte de Saint-Dié, pour son dévouement pendant l'épidémie de fièvre typhoïde en 1897.

LA CORRESPONDANCE DE M. DELCASSÉ

Paris. — M. Delcassé adresse au directeur du *Soir* la lettre suivante: Paris, 1^{er} février.

Monsieur le directeur, Le *Soir* publie cette note: «M. Delcassé a prononcé, aujourd'hui, à l'occasion de la discussion du budget de la marine un discours très long et très documenté, dont on attribue la paternité à un «haut fonctionnaire du contrôle maritime». «La preuve manifeste de cette paternité se rattache à deux et déjà entre les mains de qui de droit. Au besoin, il serait possible de s'étendre sur cette intéressante découverte. En tout cas, nous accepterions avec plaisir un «démenti».

Puisque vous appelez un démenti, vous voudrez bien, je l'espère, accueillir une explication. Je ne sais pas, monsieur, si vous connaissez des gens capables de prononcer des discours faits par d'autres. Je ne vous en félicite pas.

Il est bien clair que je n'ai pas inventé les faits que j'ai exposés à la Chambre. De Paris, de tous nos ports, chaque jour, il m'en arrive, ceux-là des mots que la poste, après s'en être chargée, doit bien laisser passer jusqu'à moi.

Et si l'administration de la marine a surpris le nom d'un de mes correspondants, je la délègue à la tribune par quels moyens. Recevez, Monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments très distingués.

DELCASSÉ.

Jeanne d'Arc & M. Clovis Hugues

Paris. — Un de nos confrères a rencontré hier le député-poète Clovis Hugues, qui, on le sait, écrit un poème sur Jeanne d'Arc, et lui a demandé s'il voterait le projet de loi que le Sénat a déjà adopté et d'après lequel la France célébrera tous les ans, par une fête nationale, la gloire de l'héroïque bergère.

— Non seulement je le voterai, lui a répondu le député-poète, mais encore j'unirai mes efforts à ceux de mon honorable collègue, M. de Mahy, pour soutenir ce projet et le défendre à la tribune.

— Les socialistes se montreront-ils hostiles à l'idée d'une fête de Jeanne d'Arc? — Quelques-uns, oui; ceux dont l'esprit est étroit et qui ne veulent voir autre chose dans cette fête qu'une manifestation cléricale.

— Il en est d'autres, heureusement, qui pensent de manière différente. Par exemple, M. Paschal Grousseau, qui considère Jeanne comme «la plus délicate créature de l'humanité», il faut être, en effet, bien aveuglé par l'esprit de parti pour ne pas admirer sans réserve cette belle figure de notre histoire.

— Alors, monsieur le député, vous pensez que le projet de M. J. Fabre sera voté par la Chambre? — J'en ai la conviction. Je sais d'ailleurs que le gouvernement en est partisan en prin-

cipa. Comme je ne prévois pas de sérieuses objections, j'espère que l'année prochaine, au mois de mai, la France pourra célébrer la fête de Jeanne.

— Et votre poème? — Il me reste environ deux mille vers à écrire. Je compte le faire paraître l'an prochain, le jour même de la célébration de la fête de mon héroïne.

Procès Reinach-Rochefort

(DEUXIÈME AUDIENCE)

LES MESURES D'ORDRE

Paris. — Des mesures analogues à celles de mercredi dernier ont été prises aux alentours et à l'intérieur du Palais de Justice.

Un piquet comprenant une cinquantaine de gardes républicains est venu à 11 heures renforcer les gardes du Palais. A cette heure, la porte donnant accès aux chambres correctionnelles a été fermée, ainsi que la porte de la cour de Mal. Une seule de ces portes a été laissée entrouverte; seules les personnes munies d'assignation sont admises à l'intérieur du Palais de Justice.

Les agents des brigades de réserve se promènent de long en large sur le boulevard du Palais, faisant circuler les rares curieux qui stationnent devant la grille.

Les étudiants ayant l'intention de venir manifester devant les grilles, plusieurs escouades de gardiens de la paix ont été massées dans la rue de Lutèce.

REINACH ET ROCHEFORT

M. Reinach et son secrétaire sont arrivés à midi précis. Tous deux ont pénétré par une porte latérale dans la salle d'audience.

La porte d'entrée de la neuvième chambre est assignée par un public nombreux, composé principalement d'avocats et de journalistes.

M. Rochefort, accompagné de plusieurs personnes, est arrivé à midi 30 sur le boulevard du Palais. On entend quelques cris de «Vive Rochefort!» Le réacteur en chef de l'*Intransigeant* salue et se rend aussitôt à la neuvième chambre.

LES PLAIDOIRIES

M. Desplas, défenseur de Rochefort, a commencé sa plaidoirie à midi et demi et l'a terminée à 2 h. 45.

La plaidoirie a été écoutée dans un silence relatif, mais la péroration donne lieu à une manifestation imposante, des applaudissements très nourris et les cris de «Bravo! A bas les juifs!» ont retenti tandis que le président suspendait la séance pour la reprendre un quart d'heure après.

A la reprise, M. Barboix réplique au nom de Reinach à M. Desplas. Les couloirs avoisinant la 9^e chambre étaient très animés.

PLAIDOIRIE DE M. BARBOIX

La plaidoirie de M. Barboix, qui a répliqué au nom de Joseph Reinach à l'avocat de Rochefort, a été, à maintes reprises l'objet de manifestations diverses.

Après quelques explications fournies par Rochefort lui-même et une courte réplique de son avocat, M. Desplas, le tribunal a remis son jugement à huitaine.

LES MANIFESTATIONS

Henri Rochefort a quitté le palais de justice à 4 heures 10, accompagné par une foule enthousiaste.

Dans la cour de la Sainte-Chapelle, dans la cour de Mal et sur le boulevard du Palais, les curieux ont poussé des cris nourris de: «Vive Rochefort! A bas les juifs! A bas Zola!»

Le réacteur en chef de l'*Intransigeant* s'est découvert et est monté dans sa voiture, puis il est parti au grand trot à l'*Intransigeant*.

M. Joseph Reinach est sorti par la petite porte donnant dans les couloirs où se trouvent situés le cabinet du procureur de la République, sa sortie est passée inaperçue.

LE CONSEIL D'ENQUÊTE

Paris. — La décision rendue hier soir par le conseil d'enquête sur le cas du colonel Piquart doit rester secrète ainsi que les débats eux-mêmes.

Pourtant, de déclarations diverses faites par des personnes autorisées, il résulte que la séance du conseil, aurait été fertile en incidents sur lesquels nous pouvons fournir les détails suivants:

Double accusation

Les faits reprochés au lieutenant-colonel Piquart avaient été classés en deux catégories. Il avait à se disculper de cette double accusation: 1^o Le lieutenant-colonel Piquart a ouvert une enquête personnelle sur une affaire déjà jugée et a communiqué à un personnage civil des documents particuliers qui constituaient des pièces de service; 2^o Le lieutenant-colonel Piquart a livré par vengeance, à des tiers, des lettres particulières contenant des détails confidentiels de service.

Une autre accusation n'avait pas été retenue: Le colonel Piquart s'était-il rendu coupable de faux et de manœuvres déloyales?

La déposition

Sur les faits de premier ordre, le conseil d'enquête était fixé par avance: M. Leblois avait avoué, devant le conseil de guerre jugeant le commandant Esterhazy, ses relations avec le colonel Piquart. Il les a précisées hier et a raconté comment ils s'étaient suivis dans l'existence.

C'est à sa demande que le lieutenant-colonel s'était préoccupé de l'affaire Drey-

fus et avait consenti à un examen des pièces et à des recherches de nouveaux documents.

Cependant le général-président du conseil a fait observer aussitôt que M. Leblois avait nié ses relations avec le colonel Piquart, dans une lettre rendue publique, que jamais il n'avait sollicité une communication quelconque, qu'il ne s'était jamais rendu au ministère pour le voir.

Il y a une contradiction évidente entre les déclarations actuelles de M. Leblois et ses dénégations précédentes, a constaté le président.

— Je savais, a répondu M. Leblois, qu'en avouant publiquement mes rapports avec le colonel Piquart, je le compromettais et je rendais sa situation impossible. J'ai donc cru ne pas pouvoir raconter ces relations qui ne regardaient pas le public et la presse.

D'ailleurs, les témoins appelés ensuite auraient rendu impossible toute dénégation de M. Leblois. Le colonel Henry et les officiers avaient vu M. Leblois entrer chez le colonel Piquart.

Il n'y avait qu'à plaider les circonstances atténuantes. M. Leblois et le général de Gallifet les ont plaidées.

Le général de Gallifet a déclaré avoir toujours tenu le lieutenant-colonel pour un excellent officier, d'extrême conscience, d'une loyauté parfaite. S'il a commis des imprudences, elles résultent d'une conviction sincère. Il a pu y avoir erreur, il n'y a pas eu faute contraire à sa dignité de soldat.

LES LETTRES DU GÉNÉRAL GONSE

Quand aux faits dépendant de la deuxième catégorie, ils se rapportent à la remise à MM. Leblois et Scheurer-Kestner, par le colonel Piquart, de lettres écrites à lui par le général Gonse.

Ces lettres, au nombre de quatorze, contiennent des détails confidentiels sur certains services dans l'Est. Leur publication avait été d'abord projetée par les défenseurs de Dreyfus, mais elle n'eût été possible qu'avec des suppressions et des modifications graves. Leur publication aurait constitué un délit sévèrement punissable.

Le général Gonse a blâmé nettement le lieutenant-colonel, dont il a déclaré désapprouver l'attitude. Les lettres avaient un caractère trop confidentiel pour qu'il pût ainsi les communiquer à M. Leblois.

Il les a remises à celui-ci dans le seul but de faire croire à leur auteur qu'il approuvait la tâche que le lieutenant-colonel accomplissait. Et le général Gonse, particulièrement blessé, a protesté hier, affirmé-t-on, en termes énergiques.

Le faux dossier. — Le vote

La question de la constitution du faux dossier a-t-elle été agitée devant le conseil? Nous ne le pensons pas. On a cherché à prouver si vraiment le lieutenant-colonel Piquart, voulant quand même arriver à son but et dénoncer le commandant Esterhazy avait fait tromper une lettre pour lui établir une fausse origine; mais on affirme que cette question n'est pas venue hier devant le conseil.

Le vote est resté secret, mais on nous affirme qu'il n'est pas douteux. La délibération des officiers composant le conseil a duré deux minutes et la mise à la réforme était considérée comme non douteuse. Le ministre de la guerre en a été prévenu par le gouverneur de Paris dans la soirée, et il prendra aujourd'hui une décision.

La décision du conseil

La décision du conseil d'enquête concernant le colonel Piquart a été transmise dès hier soir au ministre de la guerre. Il est à peu près certain, cependant, que le général Billot ne fera connaître qu'après le procès Zola la résolution définitive qu'il lui appartient de prendre en s'inspirant de la décision du conseil d'enquête, sans être lié par elle.

Cette attitude du ministre de la guerre lui est dictée par un sentiment d'impartialité et afin de ne peser ni dans un sens ni dans l'autre sur le verdict de l'affaire Zola.

On conçoit, sans qu'il soit besoin d'insister, que la décision du ministre est de nature à impressionner la décision des jurés. On se souvient, en effet, que c'est sur sur une citation directe du ministre de la guerre que le ministère public a évoqué l'affaire Zola.

Nous avons rencontré ce matin un certain nombre d'officiers avec lesquels nous nous sommes entretenus de l'affaire Piquart. Ils sont unanimes à croire que la décision du conseil d'enquête est défavorable au colonel et que le ministre prononcera sa mise à la réforme.

Nouveaux renseignements

Voici de nouveaux renseignements que nous transmet l'agence Havas, sur la séance du conseil d'enquête d'hier: Cette question d'enquête avait à répondre à cette question: le colonel Piquart a-t-il commis des fautes graves entraînant une mesure disciplinaire? question basée sur les faits suivants:

1^o Communication à un avocat de deux dossiers d'affaires étrangères à l'affaire Dreyfus.

Sur ce point, il a été exposé devant le conseil d'enquête que l'avocat avait eu à s'occuper en effet de ces deux affaires, mais à titre d'avocat consultant et qu'elles ont été traitées avec le lieutenant-colonel Piquart et le commandant Henry lui-même au vu et au su de tout le monde.

2^o Le second fait a rapport à la question posée au commandant Lauth par le colonel Piquart, au sujet de la carte télégraphique adressée au commandant Esterhazy.

Sur ce point, le lieutenant-colonel Piquart aurait fourni toutes les explications donnant à la question son véritable caractère.

3^o Le troisième fait se rapporte à la présence de M. Leblois dans le cabinet du colonel Piquart.

Cette présence n'a pu être constatée, M. Leblois n'étant pas à Paris à l'époque indiquée.

4^o Le quatrième fait reproché au colonel Piquart porte sur la communication des lettres du général Gonse à M. Leblois.

Cette communication a été confirmée.

Une lettre de M. Leblois

M. Leblois adresse aux journaux la lettre suivante: Monsieur le directeur, Ainsi que je l'ai déjà déclaré, le lieutenant-colonel Piquart ne m'a jamais communiqué le dossier de l'affaire Dreyfus, ni aucune pièce de ce dossier; il ne m'a pas davantage communiqué le dossier de l'enquête qu'il a faite sur le commandant Esterhazy ni aucune pièce de cette enquête.

Je ne crois pas inutile d'ajouter que j'ai été absent de Paris en 1896, du 5 août au 7 novembre, et que dans l'intervalle je ne suis pas revenu une seule fois à Paris. Toute allégation relative à une visite de moi au ministère de la guerre entre le 5 août et le 7 novembre, est donc entachée d'une erreur absolue.

J'en viens enfin à l'intervention que l'on a prêtée au conseil de l'Ordre. On a annoncé à diverses reprises que le conseil de l'Ordre avait nommé un rapporteur ignorant sans doute qu'une nomination de ce genre ne rentre pas dans ses attributions. Le conseil de l'Ordre ne saurait intervenir avant la solution des diverses affaires judiciaires en cours sans méconter à des traditions invariables. Il ne paraît inadmissible qu'on le lui ait proposé. Il n'est d'ailleurs saisi contre moi d'aucune plainte ni d'aucune dénonciation.

Rien ne saurait donc m'empêcher de continuer à remplir la tâche que les circonstances m'ont imposée. Veuillez agréer, etc.

LEBLOIS.

LE PROCÈS ZOLA

LES DÉBATS

Paris. — L'affaire Zola qui doit venir le 7 devant la cour d'assises de la Seine, surexcite au plus haut point les esprits. Trois jours ont été réservés pour ce procès, mais on prévoit que toute la semaine y sera employée, tant on croit que les audiences seront fertiles en incidents, hérissées de discussions sur des questions de droit et de procédure.

La grosse question sera celle de la connexité des affaires Zola et Dreyfus, et il est certain que dès le début de l'audience Zola et le général de l'*Aurore* chercheront à élargir le débat, à le faire sortir du cadre étroit dans lequel les entend la citation au ministre de la guerre.

UNE LETTRE DE SOUFFRAIN

La Patrie reçoit la lettre suivante que lui adresse de Nice M. Souffrain, ancien agent de la sûreté générale: Monsieur le Directeur, Depuis quelques semaines, je suis désigné dans la presse à propos de l'affaire Dreyfus-Piquart-Zola. A tant que possible j'ai gardé le silence afin de ne pas étendre une polémique qui ne m'appartient pas dans le domaine des choses incompréhensibles.

J'apprends aujourd'hui à ma grande surprise, par les journaux, que malgré mes protestations nettes et catégoriques, publiées déjà avec impartialité, je vais être cité comme témoin par M. Zola.

Cette citation semble être la conséquence d'une sollicitation déposée contre moi par le lieutenant-colonel Piquart, plainte dont j'ignore même l'existence, et à laquelle je saurais répondre au besoin.

J'affirme n'avoir jamais eu aucun rapport avec les personnes mises en cause dans cette affaire et n'être jamais intervenu dans leurs opérations à un titre quelconque. Par égard pour les sympathies qui m'entourent j'ai le devoir de protester.

La vérité en ce qui me concerne ne peut qu'y gagner puisque mes déclarations invariables sont formelles, sincères, indéfectibles et catégoriques; je ne tarderai pas à en établir l'exactitude lorsque bientôt j'en aurai d'une manière certaine le but de ceux qui ont essayé de me compromettre.

Mon existence est de la plus complète indépendance autant sous le rapport de la situation que du caractère; ma vie est au grand jour et rien en elle n'est dissimulé; j'ai appartenu au ministère de l'Intérieur et l'on semble parfois m'en faire un grief en dénaturant les fonctions que j'y occupais et qui étaient officielles.

Mais mettant à part toute modestie je puis déclarer que j'ai rendu à mon pays assez de sérieux services (président des questions de la défense nationale) pour mériter une retraite paisible et exempte de soucis.

J'ai quitté l'administration pour des raisons personnelles et j'y ai si bien la conviction de mes supérieurs que ma démission donnée le 7 décembre 1888 ne fut acceptée par M. Floquet, président du conseil et ministre de l'Intérieur que le 1^{er} février 1889.

M. SOUFFRAIN.

LE CHANTAGE DREYFUS

«La lettre de Otto»

M. Berthulius, juge d'instruction, continuant son enquête au sujet de la lettre signée Otto, attribuée au commandant Esterhazy a entendu cet après-midi le colonel Sever, député du Nord. Cette audition a été très courte; elle a porté uniquement sur le point de savoir à la suite de quelles circonstances M. Lemercier-Picard avait communiqué ce document au colonel.

« Le syndicat, dit-il, affirme que le bordereau a été volé dans une loge de concierge d'ambassade. Le syndicat se trompe. Nous maintenons de la façon la plus formelle que le bordereau a été saisi un mois au moins après que les pièces y indiquées furent parvenues à leur destination, un attaché militaire étranger en résidence hors de France. »

Les antisémites à Marseille

Marseille. — Une conférence antisémite, présidée par M. d'Elissagaray, a eu lieu hier soir, à la Brasserie Marseillaise. Deux cent cinquante personnes avaient pénétré dans la salle, quand une quarantaine d'anarchistes se sont emparés des portes et ont interdit l'accès de la salle aux personnes munies de cartes.

Les dévotions ont été enfoncées et la salle tumultueusement envahie. Pendant ce temps, M. d'Elissagaray, qui avait terminé son discours, fait voter un ordre du jour nétrissant les menées des amis de Dreyfus.

Des conflits se sont produits à la sortie entre les assistants et les agents.

Des officiers qui passaient à ce moment ont été acclamés, pendant que les anarchistes criaient : « A bas l'armée ! » Au bout d'une heure, la foule a été repoussée et le calme s'est rétabli.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 2 février. — Présidence de M. Brisson.

La séance est ouverte à 1 h. 20. On adopte après urgence déclarée le projet tendant à incorporer dans le réseau des chemins de fer d'intérêt général le chemin de fer local de Sathonay à Trévoux et on reprend

Le Budget de la Marine

DISCOURS DE M. GUIYESSE

M. Guiyesse. — Les principales réformes de la marine doivent porter sur des questions d'administration. Il faut donner une autorité de plus en plus grande aux directeurs des constructions navales, le corps des ingénieurs maritimes comprend un personnel trop réduit. La situation du petit personnel des arsenaux est digne d'intérêt.

La solde des matres principaux, des matres entretenus et des conducteurs des travaux de construction n'a pas varié depuis trente ans, tandis que les gardes d'artillerie et les adjudants de marine auxquels ils devraient être assimilés ont vu leur situation sensiblement améliorée.

Cette observation s'applique aussi aux matres des travaux hydrauliques.

Les dessinateurs des arsenaux devaient être organisés en corps spécial et leur solde méritait d'être augmentée. Je compte sur l'initiative du gouvernement pour proposer le relèvement du salaire des petits ouvriers et pour accorder des pensions aux veuves et aux orphelins. (Applaudissements.)

L'amiral Besnard. — Les ouvriers des arsenaux peuvent compter sur notre bon vouloir.

M. Villiers. — Je crois devoir protester contre le dégrèvement dont la marine est l'objet. (Protestations à gauche.)

Je ne parle pas de ce qui a été dit ici, mais de la campagne qui ferait le plus grand tort à notre marine si on ne connaissait son zèle, son dévouement et sa science. (Très bien à droite.)

C'est notre devoir d'affirmer notre confiance, sans préjudice de l'œuvre de réforme qui doit l'affermir encore. (Très bien à droite.)

M. de Trévenon. — Le mauvais emploi de nos ressources tient au manque d'unité de vues, laquelle tient elle-même à l'instabilité du ministre et du chef de l'état-major général ainsi qu'au défaut de permanence dans le haut commandement.

Sans unité de vues, pas de programme possible ; sans programme, pas d'homogénéité dans les constructions navales. De là cette diversité dans nos bâtiments, qui en fait une collection suivant l'expression de M. Lockroy.

Je ne vois de remède à cet état de choses que dans la permanence du chef de l'état-major qui devrait être pris parmi les vice-amiraux les plus autorisés pour être généralissimes de l'armée navale, édifier les plans des navires, qu'ils seraient appelés à commander en cas de guerre. (Très bien à droite.)

On a trop souvent dit que nos navires sont incapables de services utiles pour qu'on doive prouver, chiffres en main, que cette affirmation est sans fondement ; il est certain que nous n'avons pas la flotte que nous devrions avoir, mais c'est encore la flotte la plus puissante après celle de l'Angleterre ; nous avons 17 cuirassés d'escadre et 9 cuirassés-côtes en construction relativement récente, plus 9 cuirassés et 14 gardes-côtes, plus anciens mais ayant encore une valeur ; à cela il faudra ajouter les cuirassés en construction et qui seront achevés en 1900. Nous avons, en outre,

63 croiseurs (non compris ceux en bois) dont 35 à flot.

Ce nombre est insuffisant, mais on va en construire de nouveaux. Le nombre des torpilleurs est de 175 et va être augmenté. Nos escadres des mers d'Europe comprennent 17 cuirassés, 15 croiseurs, 6 avisos-torpilleurs et 11 torpilleurs d'escadre, auxquels on pourrait joindre trois cuirassés, 5 croiseurs et 4 contre-torpilleurs. La défense mobile est assurée et les escadres lointaines sont en état de remplir leur mission.

Est-ce à dire que nous devrions nous déclarer satisfaits ? Non ! et la commission maintient les critiques formulées et demandées par elle. Nous avons proposé un relèvement de crédits qui seront exclusivement consacrés aux constructions neuves, aux points d'appui et à la réfection de la flotte.

Nous ne devons pas chercher à égaler le nombre des navires de l'Angleterre, mais nous devons chercher à faire mieux que nos rivaux ; ne vaudrait-il pas mieux faire appel à l'administration de la marine pour collaborer avec le parlement aux réformes nécessaires plutôt qu'à dénigrer nous-mêmes l'espérance que tout le monde oubliera les querelles de parti pour donner à la France une flotte digne d'elle. (Applaudissements.)

REPONSE DE L'AMIRAL BERNARD

M. l'amiral Besnard. — Si la France veut poursuivre le programme proposé, elle aura dans quelques années une flotte redoutable, capable de défendre ses côtes et son influence au loin. (Très bien.) Nous voulons que la Méditerranée occidentale reste un lac français ; c'est notre premier devoir. Nous voulons aussi que dans la Manche notre escadre puisse lutter avec honneur. Nous mettrons sur nos côtes une nuée de torpilleurs excellents qui sont armés et redoutables. La flotte de la Méditerranée est aussi bonne qu'une flotte l'a jamais été. On nous reproche le manque d'unité de types ; nous ne pouvons pas construire à la fois six ou sept types du même genre comme les Anglais. Chaque navire que nous construisons reçoit les derniers perfectionnements. Nous sommes profondément fiers par les discours de M. Lockroy ; j'ai la prétention d'être un homme d'honneur.

M. Lockroy. — Je n'ai pas voulu blesser l'amiral Besnard.

M. l'amiral Besnard. — J'avais dit l'an dernier au Sénat que nous avions dix cuirassés dans l'escadre de la Méditerranée ; vous avez affirmé que nous n'en avions que deux ; les documents officiels prouvent qu'il y en avait bien dix.

J'estime comme la commission qu'il est nécessaire que nous ayons vingt-six cuirassés de haute mer ; il faut des croiseurs pour éclairer les escadres, mais la force des escadres réside dans les cuirassés, nous en avons actuellement quatorze dont le plus ancien remonte à 1876.

Les ingénieurs continuent à étudier la question des bateaux sous-marins mais je suis tenu au secret à ce sujet. (Très bien.)

On ne cesse d'étudier les types des chaudières à choisir. Quant aux accidents signalés la plupart sont arrivés pendant les essais. Pour l'accident du Bruix nous avons établi les responsabilités.

M. l'amiral Besnard. — Le coupable est un fabricant qui nous avait livré une tige de piston avec une paille. En ce qui concerne les points d'appui de la flotte, notre principale préoccupation est de faire de Bizerte un centre sérieux. On y construit actuellement une grande jetée. Nous donnerons ainsi un abri sûr à notre flotte.

Un ingénieur a été envoyé à Dakar, mais il n'est pas encore revenu. Enfin on étudie l'établissement de refuge pour la flotte sur les côtes de Corse. Nous prenons l'engagement de faire le meilleur emploi possible des fonds mis à notre disposition. (Applaudissements.)

M. Lockroy. — Je n'ai jamais mis en doute la loyauté de M. Besnard, mais je constate qu'aucune de mes critiques n'a été réfutée et je les maintiens toutes. (Applaudissements à gauche.)

Après les observations de MM. Gabriel Dufré et Guieysse, la discussion générale est close.

La suite de la discussion est renvoyée à demain à 1 heure.

La séance est levée à 6 heures 10.

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LIBRE

Paris. — Nous avons parlé avant-hier de la décision prise par la commission sénatoriale nommée à cet effet et présidée par M. Combes, relativement aux grades à exiger des professeurs de l'enseignement secondaire libre. On sait que sur la proposition du vénérable M. Combes, ex-ministre franc-maçon de la bande Bourgeois et Cie ; il a été convenu d'exiger à l'avenir des directeurs d'établissements secondaires libres au lieu du baccalauréat réglementaire, le diplôme de licencié.

La suite de la discussion est renvoyée à demain à 1 heure.

La séance est levée à 6 heures 10.

UN ÉMULE DE CARRARA

Lille. — L'impression produite par l'horrible crime commis par le championniste Carrara et sa femme, qui assassinèrent de sang-froid le garçon de recettes Lamare, au Kremlin-Bicêtre, brûlèrent son cadavre, était à peine dissipée, qu'on signale un épouvantable forfait accompli dans des circonstances analogues.

On vient, en effet, de découvrir, à Hellemmes-lez-Lille, petite ville de 5,000 habitants, située à 4 kilomètres de Lille, un assassinat perpétré de la même façon que celui dont Carrara est l'auteur.

Dans la principale rue de la localité, près de l'estaminet de la Polka, un ouvrier a été tué et son corps a été brulé dans un four à chaux.

Le cadavre du soupçonné de ce crime monstrueux vient d'être arrêté.

Le parquet de Lille s'est aussitôt transporté sur les lieux pour commencer son enquête.

Le parquet de Lille s'est aussitôt transporté sur les lieux pour commencer son enquête.

Le parquet de Lille s'est aussitôt transporté sur les lieux pour commencer son enquête.

Le parquet de Lille s'est aussitôt transporté sur les lieux pour commencer son enquête.

Le parquet de Lille s'est aussitôt transporté sur les lieux pour commencer son enquête.

Le parquet de Lille s'est aussitôt transporté sur les lieux pour commencer son enquête.

Le parquet de Lille s'est aussitôt transporté sur les lieux pour commencer son enquête.

Le parquet de Lille s'est aussitôt transporté sur les lieux pour commencer son enquête.

Le parquet de Lille s'est aussitôt transporté sur les lieux pour commencer son enquête.

Le parquet de Lille s'est aussitôt transporté sur les lieux pour commencer son enquête.

Le parquet de Lille s'est aussitôt transporté sur les lieux pour commencer son enquête.

Le parquet de Lille s'est aussitôt transporté sur les lieux pour commencer son enquête.

Le parquet de Lille s'est aussitôt transporté sur les lieux pour commencer son enquête.

Le parquet de Lille s'est aussitôt transporté sur les lieux pour commencer son enquête.

Le parquet de Lille s'est aussitôt transporté sur les lieux pour commencer son enquête.

Le parquet de Lille s'est aussitôt transporté sur les lieux pour commencer son enquête.

Le parquet de Lille s'est aussitôt transporté sur les lieux pour commencer son enquête.

Le parquet de Lille s'est aussitôt transporté sur les lieux pour commencer son enquête.

Le parquet de Lille s'est aussitôt transporté sur les lieux pour commencer son enquête.

Le parquet de Lille s'est aussitôt transporté sur les lieux pour commencer son enquête.

Le parquet de Lille s'est aussitôt transporté sur les lieux pour commencer son enquête.

Le parquet de Lille s'est aussitôt transporté sur les lieux pour commencer son enquête.

Le parquet de Lille s'est aussitôt transporté sur les lieux pour commencer son enquête.

Le parquet de Lille s'est aussitôt transporté sur les lieux pour commencer son enquête.

Le parquet de Lille s'est aussitôt transporté sur les lieux pour commencer son enquête.

Le parquet de Lille s'est aussitôt transporté sur les lieux pour commencer son enquête.

Le parquet de Lille s'est aussitôt transporté sur les lieux pour commencer son enquête.

Le parquet de Lille s'est aussitôt transporté sur les lieux pour commencer son enquête.

Le parquet de Lille s'est aussitôt transporté sur les lieux pour commencer son enquête.

Le parquet de Lille s'est aussitôt transporté sur les lieux pour commencer son enquête.

Le parquet de Lille s'est aussitôt transporté sur les lieux pour commencer son enquête.

Le parquet de Lille s'est aussitôt transporté sur les lieux pour commencer son enquête.

Le parquet de Lille s'est aussitôt transporté sur les lieux pour commencer son enquête.

Le parquet de Lille s'est aussitôt transporté sur les lieux pour commencer son enquête.

Le parquet de Lille s'est aussitôt transporté sur les lieux pour commencer son enquête.

Le parquet de Lille s'est aussitôt transporté sur les lieux pour commencer son enquête.

Le parquet de Lille s'est aussitôt transporté sur les lieux pour commencer son enquête.

Le parquet de Lille s'est aussitôt transporté sur les lieux pour commencer son enquête.

Le parquet de Lille s'est aussitôt transporté sur les lieux pour commencer son enquête.

Le parquet de Lille s'est aussitôt transporté sur les lieux pour commencer son enquête.

Le parquet de Lille s'est aussitôt transporté sur les lieux pour commencer son enquête.

Le parquet de Lille s'est aussitôt transporté sur les lieux pour commencer son enquête.

l'enseignement secondaire officiel, malgré tous les avantages qu'il possède et les énormes subventions qu'il reçoit, ne peut plus lutter contre la concurrence victorieuse de l'enseignement libre. Or, on a essayé de le loi pour opprimer celui-ci, au nom de la liberté. C'est très simple.

Et, chose curieuse, on feint d'exiger des grades supérieurs dans le sens strict de l'enseignement libre, alors que les concours de l'enseignement libre, comme les concours de l'enseignement officiel, ne sont que des concours de grades n'est pas du tout nécessaire pour assurer la supériorité de l'instruction.

C'est une profonde erreur, en effet, de supposer que le plus diplômé des professeurs est celui qui instruit le mieux. Savoir ce qu'on doit enseigner et enseigner ce qu'on sait sont deux choses très différentes.

Au fond, la commission sénatoriale ne l'ignore pas le moins du monde. Mais elle n'ignore pas davantage non plus que les humbles religieux, dont les licenciés et les agrégés universitaires, appuyés de toutes les forces officielles et de tout le concours du budget, ne sont pas en mesure de lutter contre l'enseignement libre, elle sait que ces humbles religieux n'ont pas toujours le temps indispensable à la préparation des examens ; ils se contentent, généralement, de très bien préparer leurs élèves à ces examens et, ce qu'ils ne font pas, quant à eux, beaucoup de loisirs à donner à la course aux diplômes.

Et les membres de la commission sénatoriale, inspirés par M. Combes, ont dit : Nous allons frapper là.

Toutefois, même au cas, fort douteux, où cet avis d'une commission deviendrait loi, les ennemis de l'enseignement libre auraient perdu leur peine. Il ne faudrait pas à ceux de nos directeurs et de nos professeurs qui sont sans licence, un temps si long pour conquérir les grades que l'on croit sans doute inaccessibles à leurs efforts.

ANGLAIS & FRANÇAIS EN AFRIQUE

Londres. — On mande du Caire au Daily News que les Derviches évacuent Métemhah ; le khalfat continue à fortifier Onadurman.

Un Syndicat ouvrier chrétien

Paris. — Lundi soir, 300 ouvriers chrétiens, presque tous des jeunes hommes, se sont réunis, 44 rue des Petits-Carreaux, pour constituer un syndicat, en encourageant par l'exemple de leurs camarades du syndicat des employés, ils demandent à l'association de les rendre forts dans la lutte pour la vie.

Nous empruntons à notre excellent confrère la Croix le récépissé de cette importante réunion :

La séance a commencé par la lecture d'un rapport de M. Pierre Cavelli, au nom du comité provisoire.

« Notre Syndicat, dit-il, ne recrute ses adhérents que parmi les catholiques. »

« Nous ne nous associons pas contre les patrons. Nous comptons au contraire beaucoup sur le concours des patrons. »

M. Verdin, du Syndicat des employés souhaite la bienvenue aux nouveaux syndiqués, et explique comment le Syndicat des employés a atteint à un haut degré de prospérité.

« L'association, dit l'orateur, doit être un moyen d'aide mutuel. »

Ses trois buts principaux sont : 1° le placement gratuit ; 2° constitution des caisses de secours mutuel et de chômage ; 3° l'enseignement professionnel.

L'Union des Syndicats, voilà l'avenir. Isolés, nous nous groupons ; les groupes s'unissent et la corporation chrétienne renaît. C'est ainsi que nous ferons une France chrétienne, grande et féconde.

Vers quel but marchons-nous ? dit à son tour M. Guilbert, agent général. Vers la prospérité et l'indépendance de la classe ouvrière. La Révolution n'a profité qu'à la bourgeoisie. Certains ouvriers ont laissé bouillonner leur colère et sont devenus des révolutionnaires. D'autres prétendent, eux aussi, émanciper l'ouvrier, mais par la foi et la charité chrétienne.

« Les patrons écouteront nos justes revendications, parce que s'ils ne nous écoutent, le socialisme et la révolution les mangeront. »

La réunion s'est terminée par une allocution de M. Lerolle, conseiller municipal de Paris.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Bourse de Lyon du 2 février 1898

Comme collègue de la séance d'hier, nous avons en ajoutant une journée d'emballage de nos progrès de valeurs, la palme revient au Rio, qui a coté à 712 au lieu de 693 hier. Les avis concernant le cuivre sont évidemment très favorables puisque le métal a haussé de 1/4 et que le stock visible a diminué de 220 tonnes environ ; mais il faut tenir compte du découvert qui est tout à fait débordé. C'est plutôt là qu'il faut chercher les motifs de cette hausse. Les satellites du Rio : Tharsis et Cape Copper ont été également recherchés.

3 0/0, 118.60, 103.625. Le comptant, très actif, absorbe de plus en plus le flottant et les sociétés de crédit ont été prodigues de capitaux pour les reports. Extérieure, 61.62. L'Italien se contracte par sa lourdeur à 93.95 avec le reste de la cote. On parle d'embaras intérieurs et de grosses positions acheteurs ; on exploite évidemment cette situation. Mais si le report n'est pas aussi cher qu'on le pense, la faveur reviendra sûrement à ce fonds d'État. Turc C, 26.47. Turc D, 22.60 et 22.90/25.

Petites Nouvelles

Paris. — Le général Ladmirault, ex-sénateur, ex-gouverneur de Paris, est mort.

Casres. — Les obsèques du baron André Rellie, député, ont eu lieu à Soubierg au milieu d'une affluence de quatre mille assistants environ, venus de tous les points du département du Var. Deux discours ont été prononcés.

Rome. — La Chambre continue sans incident la discussion du projet de diminution des droits sur le blé.

REPONSE A ZOLA

Nous recevons la courageuse lettre que voici et que nous sommes heureux d'insérer :

Limonest, 22 janvier 1898. Monsieur E. Zola, rue de Bruxelles, Paris, Monsieur,

Vous avez eu l'indulgence de nous adresser les éloges de votre esprit détraqué vient d'enfant. Sachez donc ce que nous pensons de vous et de votre œuvre.

Vous vous présentez à nous sous le couvert de l'humanité, de la vérité, de la justice. Mais sous ce masque nous n'avons pas de peine à discerner votre vraie personnalité. Qu'il se nomme Icarote, Bazaine, Dreyfus ou Zola, tout Judas est un traître.

Et votre journal se nomme l'Aurore ! Audacieux ironie, l'écrit qui sera un vrai scandale, en admettant toutefois que vous fussiez un astre, mais on vous l'a dit : Vous n'êtes même pas l'Himalaya !

Les injures que vous adressez à l'armée ne sauront ni engourdir son bras, ni ternir son drapeau. Ce drapeau qui porte la gloire de la France aux quatre coins du monde, se moque des reptiles qui s'accrochent à sa hampe.

La France, en dépit de votre phraséologie hypocrite, aura l'honneur de mener et comme par le passé de jours triomphants de gloire, de vérité, de justice.

Veillez agréer l'expression de notre profond mépris.

Ont signé : Les maîtres de Saint-Rambert, Eonily, Chasselley, J-sien, Maulny, Clivieux, Dardilly, Limonest, Saint-Didier, Les Chères, Saint-Cyr.

Nous sommes douze dans le canton comme les apôtres...

EN EXTRÊME-ORIENT

Londres. — On télégraphie de Hong-Kong au Daily Mail : « Le bruit court qu'une rébellion a éclaté dans l'intérieur de la province de Hai-Nan. »

Et de Shanghai au même journal que trois croiseurs russes sont en vue de Takou.

Une dépêche de Séoul dit que, malgré les instances du chargé d'affaires russes, l'empereur de Corée refuse de résider à la légation russe.

Le ministre des affaires étrangères qui est très roussophile a démissionné.

Une dépêche de Vienne aux journaux anglais annonce que Izzet-Bey a été arrêté.

GUERRE & MARINE

M. Espérandieu, capitaine au 61^e régiment d'infanterie, par le 14^e régiment et reste détaché à l'école militaire d'infanterie ; M. Arnyot du Châtelet, chef de bataillon au 96^e régiment d'infanterie, est nommé au commandement du 11^e bataillon de chasseurs à pied.

Nouvelles Diverses

Adèle Chaboud

Paris. — Le parquet de la Seine a décidé d'ordonner un supplément d'instruction en ce qui concerne Marie Chaboud, ex-vicomtesse de Jouffroy d'Abbans afin d'obtenir de nouveaux éclaircissements.

L'affaire est, de ce fait, renvoyée à un mois.

Mutinerie des étudiants allemands

Vienna. — Le recteur de l'Université de Vienne a répondu à la délégation des étudiants qu'il ne pouvait donner suite à leur demande de former les cours jusqu'à samedi. Il a prié la délégation des étudiants de rester calmes et surtout de ne pas entraver le service des hôpitaux. Les étudiants non Allemands assisteront aux cours.

Recevant une députation des recteurs des Facultés allemandes et autrichiennes, le président du conseil a exprimés regrets au sujet des graves excès d'une partie des étudiants.

Le droit du port des couleurs, a signé distingués des corps d'étudiants, a été, dit-il, reconnu très nettement, cette déclaration n'a rien perdu de son importance par l'interdiction momentanée qui a frappé les étudiants de Prague ; on ne saurait voir dans cette interdiction le moindre sentiment défavorable aux Facultés allemandes.

Le gouvernement est fermement décidé à protéger les Facultés allemandes de Prague et il ne tolérera pas le retour des scènes de violence dans les Facultés.

Mutinerie des étudiants italiens

Rome. — Les étudiants de Naples ont renouveau aujourd'hui les scènes de désordre, brisant les vitres et les bancs. Les cours ont été interrompus.

Le recteur, intervenant, réussit à calmer un peu l'agitation, mais le conseil académique examinera s'il convient de fermer l'Université.

Une grande partie des étudiants protestent contre l'agitation.

Les journaux publient une lettre du secrétaire de l'Université expliquant qu'il a agi en état de légitime défense dans l'incident d'hier.

Abonnements Electoraux

Trois mois au plus nous séparés des élections ; pour satisfaire aux demandes de nos lecteurs nous mettons à leur disposition pour la propagande, à partir du 1^{er} février, une nouvelle série d'abonnements électoraux aux conditions suivantes :

A toute personne qui nous enverra le prix normal de 3 abonnements de quatre mois, soit 24 francs pour les départements limitrophes et 25 pour les non limitrophes, nous offrons gratuitement la disposition d'un quatrième abonnement.

A toute personne qui nous enverra le prix normal de 5 abonnements de quatre mois, soit 35 francs pour les départements limitrophes et 40 francs pour les non limitrophes, nous offrons gratuitement la disposition de deux autres abonnements.

REPONSE A ZOLA

Nous recevons la courageuse lettre que voici et que nous sommes heureux d'insérer :

Limonest, 22 janvier 1898. Monsieur E. Zola, rue de Bruxelles, Paris, Monsieur,

Vous avez eu l'indulgence de nous adresser les éloges de votre esprit détraqué vient d'enfant. Sachez donc ce que nous pensons de vous et de votre œuvre.

Vous vous présentez à nous sous le couvert de l'humanité, de la vérité, de la justice. Mais sous ce masque nous n'avons pas de peine à discerner votre vraie personnalité. Qu'il se nomme Icarote, Bazaine, Dreyfus ou Zola, tout Judas est un traître.

Et votre journal se nomme l'Aurore ! Audacieux ironie, l'écrit qui sera un vrai scandale, en admettant toutefois que vous fussiez un astre, mais on vous l'a dit : Vous n'êtes même pas l'Himalaya !

Les injures que vous adressez à l'armée ne sauront ni engourdir son bras, ni ternir son drapeau. Ce drapeau qui porte la gloire de la France aux quatre coins du monde, se moque des reptiles qui s'accrochent à sa hampe.

La France, en dépit de votre phraséologie hypocrite, aura l'honneur de mener et comme par le passé de jours triomphants de gloire, de vérité, de justice.

Veillez agréer l'expression de notre profond mépris.

Ont signé : Les maîtres de Saint-Rambert, Eonily, Chasselley, J-sien, Maulny, Clivieux, Dardilly, Limonest, Saint-Didier, Les Chères, Saint-Cyr.

Nous sommes douze dans le canton comme les apôtres...

L'émotion est considérable dans notre ville.

EN EXTRÊME-ORIENT

Londres. — On télégraphie de Hong-Kong au Daily Mail : « Le bruit court qu'une rébellion a éclaté dans l'intérieur de la province de Hai-Nan. »

Et de Shanghai au même journal que trois croiseurs russes sont en vue de Takou.

Une dépêche de Séoul dit que, malgré les instances du chargé d'affaires russes, l'empereur de Corée refuse de résider à la légation russe.

Le ministre des affaires étrangères qui est très roussophile a démissionné.

Une dépêche de Vienne aux journaux anglais annonce que Izzet-Bey a été arrêté.

GUERRE & MARINE

M. Espérand

et Amille relative à une question municipale. R. L. ... 8 heures du soir, tenu général ...

Union Nationale

CONGRÈS DE BOURGOIN Un congrès régional des cantons de Bourgoin, La Tour-du-Pin, Saint-Jean-de-Bourgoin, ...

Société Lyonnaise des Beaux-Arts. — Nous nous communiquons la note suivante : Nous nous exprimons de regretter que nous n'ayons pu ...

Exposition des Arts pour la femme. — On sait le grand succès remporté par la première exposition des arts pour la femme, ...

Club des Chansons. — Le club artistique de la chanson, organise un concours musical, le dimanche 6 février ...

Concours musical. — Le dimanche 26 juin 1898 aura lieu au Mans un grand concert d'adieu, ainsi que des fêtes seront organisées ...

Société des Tireurs du Rhône. — Dimanche 6 février, concours public mensuel au Stand de la Doua ...

Corporation des Tisseurs Lyonnais. — Une messe sera célébrée à l'occasion de l'anniversaire de la fondation de la Corporation des Tisseurs Lyonnais ...

Un wagon brûlé. — Hier soir, vers onze heures, un homme d'équipage de service à la gare de Vaise, le nommé Atlas, pénétra, ...

Aggression nocturne. — La nuit dernière, le pont, agresseur de service à la gare de Vaise, le nommé Atlas, pénétra, ...

Grand Théâtre. — L'affiche de ce soir offre aux amateurs d'élegance et de fine musique un régal des plus délicats avec le Roi et le Diable ...

Théâtre des Célestins. — Va l'imposante succès de Javoussie, la drôle de la drôle, ...

Grand Théâtre. — L'affiche de ce soir offre aux amateurs d'élegance et de fine musique un régal des plus délicats avec le Roi et le Diable ...

Théâtre des Célestins. — Va l'imposante succès de Javoussie, la drôle de la drôle, ...

Grand Théâtre. — L'affiche de ce soir offre aux amateurs d'élegance et de fine musique un régal des plus délicats avec le Roi et le Diable ...

Théâtre des Célestins. — Va l'imposante succès de Javoussie, la drôle de la drôle, ...

Grand Théâtre. — L'affiche de ce soir offre aux amateurs d'élegance et de fine musique un régal des plus délicats avec le Roi et le Diable ...

Théâtre des Célestins. — Va l'imposante succès de Javoussie, la drôle de la drôle, ...

Grand Théâtre. — L'affiche de ce soir offre aux amateurs d'élegance et de fine musique un régal des plus délicats avec le Roi et le Diable ...

Théâtre des Célestins. — Va l'imposante succès de Javoussie, la drôle de la drôle, ...

Grand Théâtre. — L'affiche de ce soir offre aux amateurs d'élegance et de fine musique un régal des plus délicats avec le Roi et le Diable ...

Théâtre des Célestins. — Va l'imposante succès de Javoussie, la drôle de la drôle, ...

Grand Théâtre. — L'affiche de ce soir offre aux amateurs d'élegance et de fine musique un régal des plus délicats avec le Roi et le Diable ...

Théâtre des Célestins. — Va l'imposante succès de Javoussie, la drôle de la drôle, ...

Grand Théâtre. — L'affiche de ce soir offre aux amateurs d'élegance et de fine musique un régal des plus délicats avec le Roi et le Diable ...

Théâtre des Célestins. — Va l'imposante succès de Javoussie, la drôle de la drôle, ...

Grand Théâtre. — L'affiche de ce soir offre aux amateurs d'élegance et de fine musique un régal des plus délicats avec le Roi et le Diable ...

Guérison des Hernies Maladie des Femmes (Ombes, dérangements, fibromes, troubles nerveux, etc.)

M. Barrère et Les Genevois. — Nous avons annoncé dans notre numéro de lundi que l'ambassadeur de France à Berné, M. Barrère, avait reçu les adieux de la colonie française de cette ville ...

Club des Tireurs du Rhône. — Dimanche 6 février, concours public mensuel au Stand de la Doua ...

Corporation des Tisseurs Lyonnais. — Une messe sera célébrée à l'occasion de l'anniversaire de la fondation de la Corporation des Tisseurs Lyonnais ...

Un wagon brûlé. — Hier soir, vers onze heures, un homme d'équipage de service à la gare de Vaise, le nommé Atlas, pénétra, ...

Aggression nocturne. — La nuit dernière, le pont, agresseur de service à la gare de Vaise, le nommé Atlas, pénétra, ...

Grand Théâtre. — L'affiche de ce soir offre aux amateurs d'élegance et de fine musique un régal des plus délicats avec le Roi et le Diable ...

Théâtre des Célestins. — Va l'imposante succès de Javoussie, la drôle de la drôle, ...

Grand Théâtre. — L'affiche de ce soir offre aux amateurs d'élegance et de fine musique un régal des plus délicats avec le Roi et le Diable ...

Théâtre des Célestins. — Va l'imposante succès de Javoussie, la drôle de la drôle, ...

Grand Théâtre. — L'affiche de ce soir offre aux amateurs d'élegance et de fine musique un régal des plus délicats avec le Roi et le Diable ...

Théâtre des Célestins. — Va l'imposante succès de Javoussie, la drôle de la drôle, ...

Grand Théâtre. — L'affiche de ce soir offre aux amateurs d'élegance et de fine musique un régal des plus délicats avec le Roi et le Diable ...

Théâtre des Célestins. — Va l'imposante succès de Javoussie, la drôle de la drôle, ...

Grand Théâtre. — L'affiche de ce soir offre aux amateurs d'élegance et de fine musique un régal des plus délicats avec le Roi et le Diable ...

Théâtre des Célestins. — Va l'imposante succès de Javoussie, la drôle de la drôle, ...

Grand Théâtre. — L'affiche de ce soir offre aux amateurs d'élegance et de fine musique un régal des plus délicats avec le Roi et le Diable ...

Théâtre des Célestins. — Va l'imposante succès de Javoussie, la drôle de la drôle, ...

Grand Théâtre. — L'affiche de ce soir offre aux amateurs d'élegance et de fine musique un régal des plus délicats avec le Roi et le Diable ...

Théâtre des Célestins. — Va l'imposante succès de Javoussie, la drôle de la drôle, ...

Grand Théâtre. — L'affiche de ce soir offre aux amateurs d'élegance et de fine musique un régal des plus délicats avec le Roi et le Diable ...

Théâtre des Célestins. — Va l'imposante succès de Javoussie, la drôle de la drôle, ...

Grand Théâtre. — L'affiche de ce soir offre aux amateurs d'élegance et de fine musique un régal des plus délicats avec le Roi et le Diable ...

Théâtre des Célestins. — Va l'imposante succès de Javoussie, la drôle de la drôle, ...

Grand Théâtre. — L'affiche de ce soir offre aux amateurs d'élegance et de fine musique un régal des plus délicats avec le Roi et le Diable ...

Théâtre des Célestins. — Va l'imposante succès de Javoussie, la drôle de la drôle, ...

Grand Théâtre. — L'affiche de ce soir offre aux amateurs d'élegance et de fine musique un régal des plus délicats avec le Roi et le Diable ...

Théâtre des Célestins. — Va l'imposante succès de Javoussie, la drôle de la drôle, ...

3. section. — Le Lycée : Déchard, adjoint, conseiller sortant ; D'rois, adjoint conseiller sortant ; Desgeorges, adjoint, conseiller sortant ; Chaze, conseiller sortant ; Comber, conseiller sortant ; Mouton, conseiller sortant ; Guillemain, horloger, place du Peuple, 19. 4. section. — Valbonotte : Bellin, caletier, place St-Roch, 12 ; Dupin, maître-teinturier à la Dignonière ; Heyraud, maître-teinturier à la Dignonière ; Mouton, mécanicien constructeur, rue Tréfilerie, 7. 5. section. — Paul-Bert : Rattier, conseiller sortant ; Buisson, conseiller sortant ; Montagne, conseiller sortant ; Rivoire, conseiller sortant. 6. section : Montaud. — MM. Constantin, menuisier constructeur à la Chabassière ; Delage Etienne, propriétaire, marchand de vins à Chamfrond ; Gay, chef d'atelier passementier, rue Saint-Antoine, Pichon, marchand de charbons, rue de Montaud, 15. 7. section : La Bourne. — Chavanon, maire, conseiller sortant ; Jean Neyret, adjoint, conseiller sortant ; Bory, conseiller sortant ; Gaillard, conseiller sortant. 8. section : Martini. — Martin, adjoint, conseiller sortant ; Chazelle, conseiller sortant ; Couturier, conseiller sortant ; Dorier, conseiller sortant. Le marcheur Robin. — Le célèbre marcheur Robin, de passage dans notre ville, donnera ce soir à 8 heures une conférence au cercle du Club alpin, à la Taverne Alsacienne, place Marengo. M. Robin racontera devant son auditoire les incidents de son voyage. Il quittera notre ville jeudi matin, se dirigeant vers l'Espagne. Sympathies franco-russes. — En réponse aux souhaits de bonne année qu'ils avaient adressés aux élèves du lycée impérial Alexandre de Saint-Petersbourg, les élèves de l'Ecole primaire supérieure ont reçu une lettre ainsi conçue : 'Emu du souvenir de ses cadets de Saint-Etienne, le lycée Alexandre lui envoie ses plus chaleureux souhaits pour l'année qui vient de commencer.' Succès. — Hier matin, vers 10 heures, un individu a été trouvé pendu au jardin des plantes. Cet homme a été reconnu pour être un nommé Pierre Paillet, âgé de 52 ans, veloutier, rue du Soleil, veuf et père d'un enfant, âgé de 5 ans, placé dans un orphelinat, rue Saint-Joseph, à Lyon. Paillet ne jouissait pas, paraît-il, de toutes ses facultés mentales et son accès de folie fut déterminé par un accident de tête chaude. Grand-Théâtre. — On dit que la fin de l'année de M. Paul de Champeville, a obtenu hier soir un succès bien mérité. Le troisième acte terminé, le public charmé a demandé l'autorisation de continuer. Malheureusement la modestie de celui-ci égalait son talent, il se soustrait aux ovations qui l'entraînaient. Nous n'aurions garde d'oublier d'annoncer la nomination de notre sympathique compatriote à la distinction d'officier d'académie. Escroquerie. — Le nommé Joseph Arnaud, âgé de 32 ans, employé caissier, place Bovin, a été mis en état d'arrestation, 5, et conduit à la disposition du procureur de la République sous l'inculpation d'escroquerie sur le préjudice de plusieurs personnes. Vol. — La nuit dernière, des malfaiteurs inconnus se sont introduits par escaladé chez le sieur Chenevat Michel, âgé de 40 ans, concierge de la maison Peyre, à la Mulatière, où ils se sont emparés de quatre énormes jambons, de côtelettes, d'une tête de porc et de deux lapins des plus beaux. Saint-Ammond. — Caisse d'épargne. — Les opérations suivantes ont été effectuées à la caisse de notre ville, dans les séances des 27 et 31 janvier précédentes par MM. Claude Chavaz et François Fontvielle, directeurs. 331 versements, dont 50 nouveaux, s'élevaient ensemble à la somme totale de 923 fr. 15. 351 remboursements, dont 11 par solde, formant ensemble une somme totale de 45 672 fr. 16. Excédent des versements : 18 649 fr. 84. Club vélocipédique. — Le cercle du Club vélocipédique dont le siège était dans la grande rue de la Mulatière, a eu, le 27 février à la grande brasserie lyonnaise tenue par MM. Rouget et Pégé fils qui ont bien voulu mettre à leur disposition un des beaux salons de leur nouvel établissement. Tapage nocturne. — Après avoir refusé les sage conseils que lui dressaient les agents, Marcelin, âgé de 21 ans, s'est vu dresser procès-verbal pour bruit et tapage nocturne, hier soir, à neuf heures, rue de la Boucherie. Listes électorales. — Nous rappelons aux électeurs que c'est après-demain, 4 février, le dernier jour pour la révision des listes électorales, et qu'ils doivent s'assurer s'ils sont bien maintenus sur les dites listes. J'ai constaté dans ce même, à la mairie, qu'un certain nombre de personnes avaient été rayées par la commission, et cela à tort, puisque ces personnes habitent toujours le même domicile depuis 15, 20 ou 30 ans. Firminy. Agression nocturne. — Le nommé Jean Pierre Roset, menuisier, se trouvait l'autre soir en compagnie de plusieurs personnes au café Tournon. Lors que vint onze heures, Roset et ses camarades sortirent du café suivis par d'autres consommateurs. Une fois dans la rue, Roset fut frappé violemment à la tête, jeté à terre, et frappé de nouveau à coups de pied. Ses nombreuses blessures entraînent une incapacité de travail de plusieurs jours. Une plainte a été déposée à la gendarmerie par la victime de cette agression. Roanne. Etat civil. — Mariages : Louis Blerot, et Marie Dubessay. — Jean Joseph Carrière, et Jeanne Joseph, et Eugénie Saby — Charles Antoine Perrotin, et Marie Perréard. Naissances : Henriette Matho ; Clotilde Bourst ; Jean Pontille ; Rose Thévenin ; Marius Forest ; Claudine Chevalier ; Claude Masson. Marie Grillet ; Pierrette Chetail ; Claudine Perret ; André Deville. N. N. VIEUX MARIN miraculeusement guéri de plusieurs maladies incurables, a fait le serment d'empêcher le reste de ses jours à faire connaître à tous ceux qui souffrent, les bienfaits de la cure à laquelle il doit son salut, et qui assure la guérison radicale de toute maladie causée par VICES DE SANG : Dartres, Boutons, Rhumatismes, Asthme, Bronchites, Gastrites, Anévrisme, Maigres, etc. Ecrire à M. Gervat, 45, rue de la République, Lyon. Réponse expéditive. Brochure gratis.

ler l'attention du gouvernement sur la nécessité de conférer les pouvoirs municipaux aux divers districts de Londres. On sait que le gouvernement a l'intention d'introduire une mesure dans ce sens. La démarche de la députation doit avoir pour résultat d'appuyer le gouvernement. Lord Salisbury, dans sa réponse, a répudié toute intention de détruire le conseil de comté de Londres, mais il a déclaré qu'une partie des pouvoirs de ce conseil devait être déléguée à des municipalités locales et que les affaires municipales ne devaient pas être considérées comme des questions de partis politiques.

La révolution en Italie. Rome. — On mande de Torre dell'Annunziata que plus de 2.000 personnes sont allées à la municipalité, criant : Nous avons faim ! Nous ne travaillons pas depuis plusieurs mois ! Nous voulons du pain ou du travail ! La police et une compagnie d'infanterie protègent la mairie. Des renforts ont été demandés de Naples. A la suite d'une petite bagarre il y a eu quelques blessés et plusieurs arrestations.

Naples. — Les désordres signalés sont occasionnés par la misère. « Nous ne voulons pas mourir de faim » criaient les manifestants. « Nous ne voulons pas de pain de chien ! » Une bagarre a été assaillie. Les autorités ont rétabli l'ordre. Le bruit courait qu'une démonstration serait faite pendant la séance de la Chambre discutant la réduction du prix du blé. Le gouvernement a pris des mesures.

La police et les carabinieri stationnaient place Monte-Citorio. Les ambassades et les ministères étaient surveillés et le poste de la Chambre renforcé. La journée s'est passée tranquillement.

Les Turcs en Thessalie. Athènes. — Le gouvernement grec a protesté auprès de la Porte contre les efforts de l'armée d'occupation de Thessalie pour occuper divers villages, efforts qui amènent des rixes sanglantes entre les paysans et les soldats.

L'opinion de Bismarck. Berlin. — Un rédacteur des Nouvelles de Leipzig a recueilli l'opinion du prince de Bismarck sur la question de Crète. Le prince de Bismarck a déploré l'opposition de l'Allemagne contre la candidature du prince Georges.

L'Allemagne est entraînée à s'allier gratuitement la Russie et de compromettre l'entente russo-allemande subsistant malgré les intrigues panslavistes. Il ne faut pas, a ajouté le prince de Bismarck, que l'Allemagne semble soutenir la politique anglaise dans des questions vitales pour la Russie surtout, lorsque les intérêts allemands ne sont pas en jeu.

TEMPÊTES EN AMÉRIQUE. New-York. — Les nouvelles reçues de tous côtés annoncent que des tempêtes ont causé de très grands dégâts. On croit qu'il y a eu beaucoup de victimes sur terre et sur mer.

A Boston, le système d'avertisseurs d'incendies a été détruit. Plusieurs incendies se sont déclarés pendant la nuit dans la ville et les faubourgs.

On annonce que sur la côte nord-est des Etats-Unis 36 personnes dont 33 marins ont péri.

New-York. — Pendant la tempête de neige, beaucoup de trains ont déraillé dans la Nouvelle-Angleterre. Sur les côtes, 18 morts ont été signalés à la suite de la destruction d'un bateau de pêche.

Les communications avec Boston sont réduites à une seule ligne téléphonique. Quelques communications par voie ferrée sont rétablies.

A Boston seul, les dégâts dépassent un million de dollars. Le commerce est entravé ainsi que les transactions financières par suite de l'absence des lignes télégraphiques.

LE SCANDALE DREYFUS. La dernière folle de Zola. Paris. — Emile Zola et le général de l'Aurore ont fait déposer cette après-midi, à 5 heures, au ministère de la justice, la requête suivante :

Monsieur le garde des sceaux, ministre de la justice. Emile Zola, homme de lettres, demeurant à Paris 21 bis, rue de Bruxelles, et A. Perreux, gérant du journal l'Aurore, demeurant à Paris, 142, rue Montmartre, ont l'honneur de vous exposer que cités à comparaître devant le conseil d'assises de la Seine le lundi 7 février 1898, pour répondre du délit de diffamation envers le 1^{er} conseil de guerre du gouvernement militaire de Paris, ils ont, pour se conformer aux prescriptions de l'article 52 de la loi du 29 juillet 1881 et suivant exploit de Bailly, huissier à Paris, en date du 24 janvier dernier, notifié à M. le procureur général près la cour d'appel de Paris les témoins qu'ils se proposent de faire entendre devant la cour d'assises.

Que, parmi ces témoins, figure le général Billot, ministre de la guerre, dont ils ont fait le dépositaire, est nécessaire pour le jugement et aussi pour la pleine manifestation de la vérité. Qu'aux termes de l'article 1^{er} du décret du 4 mai 1812, les ministres ne peuvent être entendus en témoignage que dans le cas où, sur la demande du ministère public ou d'une partie, sur le rapport du ministre de la justice, un décret spécial autorise leur audition. C'est pourquoi les requérants vous sollicitent de vouloir bien dresser votre rapport pour faire entendre dans le plus bref délai le décret spécial prévu par l'article 1^{er} du décret du 4 mai 1812 qui autorisera l'audition de M. le général Billot, ministre de la guerre, devant la cour d'assises de la Seine.

Opinions de mandarins. Le Temps publie deux lettres dans lesquelles, à propos de l'affaire Dreyfus, MM. Jean Psichari, directeur d'études à l'Ecole des hautes études, et Michel Bréal, de l'Institut, font part de leurs opinions plus ou moins bizarres. M. Psichari, qui a été nommé sur le rapport du ministre de la justice, un décret spécial autorise leur audition. C'est pourquoi les requérants vous sollicitent de vouloir bien dresser votre rapport pour faire entendre dans le plus bref délai le décret spécial prévu par l'article 1^{er} du décret du 4 mai 1812 qui autorisera l'audition de M. le général Billot, ministre de la guerre, devant la cour d'assises de la Seine.

Opinions de mandarins. Le Temps publie deux lettres dans lesquelles, à propos de l'affaire Dreyfus, MM. Jean Psichari, directeur d'études à l'Ecole des hautes études, et Michel Bréal, de l'Institut, font part de leurs opinions plus ou moins bizarres. M. Psichari, qui a été nommé sur le rapport du ministre de la justice, un décret spécial autorise leur audition. C'est pourquoi les requérants vous sollicitent de vouloir bien dresser votre rapport pour faire entendre dans le plus bref délai le décret spécial prévu par l'article 1^{er} du décret du 4 mai 1812 qui autorisera l'audition de M. le général Billot, ministre de la guerre, devant la cour d'assises de la Seine.

Opinions de mandarins. Le Temps publie deux lettres dans lesquelles, à propos de l'affaire Dreyfus, MM. Jean Psichari, directeur d'études à l'Ecole des hautes études, et Michel Bréal, de l'Institut, font part de leurs opinions plus ou moins bizarres. M. Psichari, qui a été nommé sur le rapport du ministre de la justice, un décret spécial autorise leur audition. C'est pourquoi les requérants vous sollicitent de vouloir bien dresser votre rapport pour faire entendre dans le plus bref délai le décret spécial prévu par l'article 1^{er} du décret du 4 mai 1812 qui autorisera l'audition de M. le général Billot, ministre de la guerre, devant la cour d'assises de la Seine.

Opinions de mandarins. Le Temps publie deux lettres dans lesquelles, à propos de l'affaire Dreyfus, MM. Jean Psichari, directeur d'études à l'Ecole des hautes études, et Michel Bréal, de l'Institut, font part de leurs opinions plus ou moins bizarres. M. Psichari, qui a été nommé sur le rapport du ministre de la justice, un décret spécial autorise leur audition. C'est pourquoi les requérants vous sollicitent de vouloir bien dresser votre rapport pour faire entendre dans le plus bref délai le décret spécial prévu par l'article 1^{er} du décret du 4 mai 1812 qui autorisera l'audition de M. le général Billot, ministre de la guerre, devant la cour d'assises de la Seine.

Opinions de mandarins. Le Temps publie deux lettres dans lesquelles, à propos de l'affaire Dreyfus, MM. Jean Psichari, directeur d'études à l'Ecole des hautes études, et Michel Bréal, de l'Institut, font part de leurs opinions plus ou moins bizarres. M. Psichari, qui a été nommé sur le rapport du ministre de la justice, un décret spécial autorise leur audition. C'est pourquoi les requérants vous sollicitent de vouloir bien dresser votre rapport pour faire entendre dans le plus bref délai le décret spécial prévu par l'article 1^{er} du décret du 4 mai 1812 qui autorisera l'audition de M. le général Billot, ministre de la guerre, devant la cour d'assises de la Seine.

Opinions de mandarins. Le Temps publie deux lettres dans lesquelles, à propos de l'affaire Dreyfus, MM. Jean Psichari, directeur d'études à l'Ecole des hautes études, et Michel Bréal, de l'Institut, font part de leurs opinions plus ou moins bizarres. M. Psichari, qui a été nommé sur le rapport du ministre de la justice, un décret spécial autorise leur audition. C'est pourquoi les requérants vous sollicitent de vouloir bien dresser votre rapport pour faire entendre dans le plus bref délai le décret spécial prévu par l'article 1^{er} du décret du 4 mai 1812 qui autorisera l'audition de M. le général Billot, ministre de la guerre, devant la cour d'assises de la Seine.

Opinions de mandarins. Le Temps publie deux lettres dans lesquelles, à propos de l'affaire Dreyfus, MM. Jean Psichari, directeur d'études à l'Ecole des hautes études, et Michel Bréal, de l'Institut, font part de leurs opinions plus ou moins bizarres. M. Psichari, qui a été nommé sur le rapport du ministre de la justice, un décret spécial autorise leur audition. C'est pourquoi les requérants vous sollicitent de vouloir bien dresser votre rapport pour faire entendre dans le plus bref délai le décret spécial prévu par l'article 1^{er} du décret du 4 mai 1812 qui autorisera l'audition de M. le général Billot, ministre de la guerre, devant la cour d'assises de la Seine.

Opinions de mandarins. Le Temps publie deux lettres dans lesquelles, à propos de l'affaire Dreyfus, MM. Jean Psichari, directeur d'études à l'Ecole des hautes études, et Michel Bréal, de l'Institut, font part de leurs opinions plus ou moins bizarres. M. Psichari, qui a été nommé sur le rapport du ministre de la justice, un décret spécial autorise leur audition. C'est pourquoi les requérants vous sollicitent de vouloir bien dresser votre rapport pour faire entendre dans le plus bref délai le décret spécial prévu par l'article 1^{er} du décret du 4 mai 1812 qui autorisera l'audition de M. le général Billot, ministre de la guerre, devant la cour d'assises de la Seine.

Opinions de mandarins. Le Temps publie deux lettres dans lesquelles, à propos de l'affaire Dreyfus, MM. Jean Psichari, directeur d'études à l'Ecole des hautes études, et Michel Bréal, de l'Institut, font part de leurs opinions plus ou moins bizarres. M. Psichari, qui a été nommé sur le rapport du ministre de la justice, un décret spécial autorise leur audition. C'est pourquoi les requérants vous sollicitent de vouloir bien dresser votre rapport pour faire entendre dans le plus bref délai le décret spécial prévu par l'article 1^{er} du décret du 4 mai 1812 qui autorisera l'audition de M. le général Billot, ministre de la guerre, devant la cour d'assises de la Seine.

Opinions de mandarins. Le Temps publie deux lettres dans lesquelles, à propos de l'affaire Dreyfus, MM. Jean Psichari, directeur d'études à l'Ecole des hautes études, et Michel Bréal, de l'Institut, font part de leurs opinions plus ou moins bizarres. M. Psichari, qui a été nommé sur le rapport du ministre de la justice, un décret spécial autorise leur audition. C'est pourquoi les requérants vous sollicitent de vouloir bien dresser votre rapport pour faire entendre dans le plus bref délai le décret spécial prévu par l'article 1^{er} du décret du 4 mai 1812 qui autorisera l'audition de M. le général Billot, ministre de la guerre, devant la cour d'assises de la Seine.

Opinions de mandarins. Le Temps publie deux lettres dans lesquelles, à propos de l'affaire Dreyfus, MM. Jean Psichari, directeur d'études à l'Ecole des hautes études, et Michel Bréal, de l'Institut, font part de leurs opinions plus ou moins bizarres. M. Psichari, qui a été nommé sur le rapport du ministre de la justice, un décret spécial autorise leur audition. C'est pourquoi les requérants vous sollicitent de vouloir bien dresser votre rapport pour faire entendre dans le plus bref délai le décret spécial prévu par l'article 1^{er} du décret du 4 mai 1812 qui autorisera l'audition de M. le général Billot, ministre de la guerre, devant la cour d'assises de la Seine.

Opinions de mandarins. Le Temps publie deux lettres dans lesquelles, à propos de l'affaire Dreyfus, MM. Jean Psichari, directeur d'études à l'Ecole des hautes études, et Michel Bréal, de l'Institut, font part de leurs opinions plus ou moins bizarres. M. Psichari, qui a été nommé sur le rapport du ministre de la justice, un décret spécial autorise leur audition. C'est pourquoi les requérants vous sollicitent de vouloir bien dresser votre rapport pour faire entendre dans le plus bref délai le décret spécial prévu par l'article 1^{er} du décret du 4 mai 1812 qui autorisera l'audition de M. le général Billot, ministre de la guerre, devant la cour d'assises de la Seine.

Opinions de mandarins. Le Temps publie deux lettres dans lesquelles, à propos de l'affaire Dreyfus, MM. Jean Psichari, directeur d'études à l'Ecole des hautes études, et Michel Bréal, de l'Institut, font part de leurs opinions plus ou moins bizarres. M. Psichari, qui a été nommé sur le rapport du ministre de la justice, un décret spécial autorise leur audition. C'est pourquoi les requérants vous sollicitent de vouloir bien dresser votre rapport pour faire entendre dans le plus bref délai le décret spécial prévu par l'article 1^{er} du décret du 4 mai 1812 qui autorisera l'audition de M. le général Billot, ministre de la guerre, devant la cour d'assises de la Seine.

concore davantage ce serait la vue du tort moral que la France à l'étranger, et le temps que le véritable esprit de notre pays qui est un esprit de justice et d'équité se retrouve. Je vous autorise, mon cher ami, et même je vous invite à publier cette lettre. Votre dévoué, Michel BRÉAL, membre de l'Institut.

M. Michel Bréal prend, selon nous, un trop grand soul de ce que pense l'étranger et ne se préoccupe pas assez de l'intérêt national soulevé chez tous les vrais Français par l'odieuse campagne du syndicat de faïence. C'est d'ailleurs mauvaise habitude de savants ; La Fontaine l'avait déjà remarqué et en avait couté les inconvénients dans sa fable de l'Astrologue et du puits.

LES JOURNAUX DE CE MATIN. Extraits téléphoniques des journaux de Paris qui paraîtront ce soir à Lyon.

LA LIBRE PAROLE. De Drumont. — Si les jules furent traqués dans le nord, s'ils le furent par tous les peuples et sous toutes les latitudes, ce n'est pas à cause de leurs croyances c'est parce qu'ils furent toujours traités, insociables et malfaisants et que non contents de dépouiller le pauvre monde, ils s'efforcèrent à l'étranger comme aujourd'hui pour trahir et déshonorer les pays qui leur accordaient l'hospitalité.

LE GAULOIS. Nos professeurs seraient plus continent, ne parleraient qu'à bon sens et se taieraient lorsqu'ils n'auraient rien à dire pour le quart de leur langue, on les oserait plaider la cause de Dreyfus contre les militaires, qui l'ont condamné, M. Psichari estime qu'ils sont exceptionnellement qualifiés pour étudier et réviser, au moins, la sentence des conseils de guerre, les jules ont une procédure hermétique, mais leur point de vue est révélateur ; mais ils sont habitués à pénétrer dans les cryptes de l'histoire et la solution des problèmes est pour eux jeu d'enfant.

Je regrette fort que M. Psichari ne soit pas avisé, plus tôt, des avantages que peut présenter l'intervention des intellectuels professeurs, écrivains, magistrats, dans nos luttes sociales et politiques. Gambetta prétendait que nous étions gouvernés par des sous-officiers et je ne puis que souscrire à son opinion. A ce régime Psichari vaudrait mieux que la cuirasserie. Je ne sais vraiment si nous y gagnerons.

LE SOLEIL. L'intervention de la Prusse et de l'Italie dans la question Dreyfus ne prouve qu'une chose, c'est que nous sommes en face d'un complot international. On veut, au moyen de l'affaire Dreyfus, démolir la force morale de l'armée française, de manière à nous affaiblir pour la guerre à livrer, sans défense, à l'action de l'étranger.

On nous ménage le sort de la Pologne, qui s'est décomposée, peu à peu, sous l'influence dissolvante de l'intervention de l'étranger. Le jule a préparé la désorganisation de la Pologne, l'intervention de l'étranger a consommé la perte de ce noble et malheureux pays. Si nous laissons l'étranger se mêler de nos affaires, si nous ne savons pas rester maîtres chez nous, si nous permettons à l'Allemagne de s'installer à son aise dans nos frontières, qu'on parte de la Triple-Entente pour intervenir dans des questions d'ordre intérieur, qui nous regardent seuls, il y aura encore des Français qui planteront des choux et de la betterave, qui vivront de leurs rentes, qui vendront de l'alcool, du vin, du cognac, du vin, du cognac, du vin, et qui auront le bon sens de ne pas intervenir dans la guerre avec les jules, mais il n'y aura plus de France. Ce sera la fin.

LES DROITS DE L'HOMME. M. Deffaux. — Nous sommes en présence d'un jugement auquel la conscience publique a cessé d'hériter et les jugements de justice ont cessé d'être. Les jugements de justice ont cessé d'être et les jugements de justice ont cessé d'être. Les jugements de justice ont cessé d'être et les jugements de justice ont cessé d'être.

LAURORE. De Clémenceau. — Il serait intéressant de savoir quels avantages nous avons recueillis des massacres d'Arménie tolérés pour l'amour du prince Lobanov, abouissant à la perte de l'influence française en Asie-Mineure comme un témoignage réconfortant le retrait de l'autorisation de délivrer des diplômes signifiés à notre école de médecine de Beyrouth. Et même il serait bon de mentionner la perte pour notre industrie de la clientèle japonaise passée-toute à l'Angleterre, résultat de notre intervention en faveur de la Chine, à la suite de l'Allemagne et de la Russie.

Voilà une enquête que ne fera pas la Chambre. Qui cela peut-il bien intéresser encore de savoir si les militaires que nous consacrons à l'exploitation du sol russe n'auraient pu trouver de plus utile emploi sur le territoire de la France ?

L'AUTORITÉ. De Cassagnac. — Le four, ce sera le procès Zola, mais un four à cuire d'un seul coup tous les pains de Paris et toutes les brioches de France.

On s'attendait à voir Zola pour faire grand, énorme. Ce vilain crapaud de lettres s'est enfui, afin de paraître aussi gros qu'un bouffon et les artisans de ce procès monstre font plus de bruit que la montagne en mal d'enfant. Or, de tout cela que sortira-t-il ? Rien.

Le crapaud à la peau distendue éclatera. La montagne mettra au monde une souris.

FIN DES DÉPÊCHES DE NUIT. Communications Diverses. Sauveteurs volontaires du Rhône. — Le bal de famille qui a eu lieu samedi à la brasserie de l'Horloge a été des plus animés. A minuit, tirage de la tombola. Voici la liste des numéros gagnants :

129 169 259 285 426 452 516 623 690 938 1.026 1.059 1.265 1.298 1.421 1.435 1.454 1.492 1.551 1.560 1.609 1.678 1.932 2.413 2.472 2.490 2.515 2.555 2.570 2.631 2.642 2.730 2.822 2.887 2.957 3.046 3.110 3.139 3.268 3.335 3.448 3.510 3.533 3.565 3.616 3.787 3.811 3.829 3.816 3.810

Le coup retiré les lots chez M. Doudey, à Lyon, rue de la République, 10, avenue, 20, tous les jours, le dimanche excepté, à partir du vendredi 4 février. Passé le 20, les lots non réclamés seront acquis à la Compagnie.

Nota. — Le tirage de la tombola à 1 franc le billet aura lieu ultérieurement.

Roman de CH. DE VITIS

— Moi, ma bonne petite mère, je vous assure que je n'y tiens pas du tout. Je puis parfaitement me marier sans tous ces gens-là. — Rêflexions, mon enfant; que dirait-on? — On répètera ce qu'on a déjà dit mille fois de votre fils: C'est un original fleffé, incorrigible.

— Je ne dirai plus qu'un mot, après lequel je laisserai maman tout à fait libre de trancher elle-même la question. — Voyons, chère mère, voulez-vous faire avec moi le bilan des deux cérémonies: A Saint-Germain-des-Prés — avec beaucoup d'état, de fleurs, de tapis, de musique, — une foule de curieux et d'indifférents devant la porte; à l'intérieur de l'église, des gens furieux d'avoir été dérangés de leurs habitudes, de leurs affaires, de leurs plaisirs pour assister à une cérémonie qui retarde leur déjeuner; d'autres qui n'y viendront que pour critiquer l'ordonnance de la fête, depuis la tête du marié jusqu'à la souquenille du dernier enfant de chœur; des femmes qui me détestent parce que je n'ai pas épousé leur fille, et qui s'ingèreraient tout le long de la messe à trouver un défaut, une imperfection dans Germaine; à la sacristie, une avalanche de vœux, de souhaits dont les amis ne pensent pas un mot, et dont les ennemis pensent le contraire. C'est tout.

que nous aurons commencé à combler. — Ah! dit Mme de Sommervillers vaincue, mais non persuadée, vous êtes bien fait l'un pour l'autre. Je consens qu'on aime les pauvres et les ouvriers, qu'on les secoure de tout son pouvoir; mais vous allez tous deux un peu trop loin; j'en ai peur; vous sautez à pieds joints, l'un et l'autre, avec le même bris, sur les conventions mondaines, et vous vous souciez aussi peu que possible du qu'en dira-t-on. — C'est vrai, maman, nous ne nous soucions que de la justice et de la charité! — Comme Germaine l'avait désiré, le temps qui la séparait du jour de son mariage s'écoula sans qu'elle changeât rien à sa vie simple et à ses habitudes modestes. Sans doute elle ne travaillait plus ni pour Mme Gaillois ni pour aucun autre client; mais elle ne restait pas inactives. Elle avait pris près d'elle la petite Fanny, beaucoup moins inepte que n'avait voulu le faire croire sa grande sœur, pour excuser sa négligence et son incurie, et elle lui enseignait les premiers principes de son état de raccommodeuse de dentelle qu'elle se proposait bien de lui faire continuer jusqu'à connaissance complète de tous ses secrets et de toutes ses finesses. Sans doute cette enfant ne remplaçait point Thérèse dans son cœur; mais Germaine pouvait parler avec elle de la chère disparue, dont le souvenir planait sans cesse sur sa solitude.

dente de plusieurs convives, inspectrice de quelques autres, ne pouvait que difficilement s'astreindre à ces sorties lointaines et à dates fixes. Le premier jour où il lui fut impossible de monter là-bas avec Robert, celui-ci insista pour ne pas être privé du plaisir de voir Germaine, représentant à sa mère qu'il y avait secoué le joug des conventions mondaines, il devait lui être loisible d'adopter les coutumes des ouvriers, qui ne font pas tant de façons et n'en sont pas moins honnêtes et moins réservés; d'ailleurs Fanny était toujours là et servirait de chaperon. Mme de Sommervillers haussa les épaules et le lassa partir. Ce fut dit une fois pour toutes; mais un jour de ces jours s'éleva sans que Robert vint passer de longues heures dans la petite chambre de Germaine. La porte n'en était jamais fermée, et l'entrée incessante de voisines qui venaient réclamer un service, demander un conseil, raconter une peine, était pour ce jeune homme sérieux un sujet constant d'observation et de comparaison. En effet, que voyait-il le plus souvent dans ces salons si somptueusement meublés qui semblaient avoir épousé l'art des tapisseries, et où les tableaux, les statues, les grands cadres étaient au milieu des plantes rares et des bibelots précieux? Des femmes frivoles, bruyamment occupées de graves inutilités, jouant à la charité, à l'amour de l'art, à tout ce qui peut leur faire paraître, les mettre au premier plan sans avoir une idée suivie dans la tête et, dans le cœur, autre chose qu'un incurable égoïsme. Ici, au contraire, dans cette petite pièce tapissée d'un papier à trente centimes le rouleau, garnie d'un mobilier de femme de chambre, une jeune fille dont la patience et la bonté ne se lassent jamais, qui donnait un bon conseil, un mot consolateur à l'une, en même temps qu'elle

enseignait à Fanny comment il fallait étendre une dentelle ou redresser un pivot; une jeune fille dont l'intelligence ferme et étendue ne craignait point d'aborder la discussion des problèmes sociaux les plus ardues et les plus controversés. C'était un bonheur pour lui d'échanger avec elle les idées nobles, les projets généreux qui s'élevaient dans leurs esprits, véritable communion des âmes que les créatures d'étoffe sont seules appelées à connaître. La, Robert était pleinement heureux; il ne songeait même pas à presser de ses vœux l'époque de son mariage, tant il éprouvait de douce jouissance à pénétrer chaque jour, peu à peu, dans l'intimité de cette âme privilégiée, sage comme celle d'un philosophe antique, serène comme celle d'un enfant. Seul le souvenir de ses parents, celui de Thérèse, plus récent et plus viv, étonnait parfois sur les pensées de Germaine une volée de mélancolie. Elle ne cherchait pas à l'écarter brusquement. Il se dissipait de lui-même lorsque, suivant la pente de ses réminiscences, elle avait longuement parlé à Robert de ces êtres chéris. Il semblait alors à la jeune fille qu'elle venait de les revoir, tant son cœur avait été soulagé et guéri par la sympathie du cœur de son fiancé. Un jour le jeune homme entra chez elle un peu plus tard qu'à l'heure ordinaire. Elle lui fit part de ses inquiétudes. — Je craignais, lui dit-elle, qu'il ne vous fût arrivé quelque accident ou que Mme votre mère se trouvât indisposée... mais vous n'avez rien de fâcheux à m'apprendre, n'est-ce pas Robert? — Il avait exigé qu'elle supprimât avec lui le titre de « monsieur ». — Non, ma chère Germaine, rien de fâcheux, grâce à Dieu! J'ai été retardé par

une visite que j'ai faite à une de vos anciennes connaissances, visite pour laquelle j'ai dû être passé au crible de certaines formalités que j'en ai perdu une grande heure au moins. — Faut-il vous dire tout de suite de quoi il s'agit? ajouta-t-il, en apercevant une interrogation curieuse dans les yeux de Germaine. — Je vous en prie, dit la jeune fille, ne me forcez pas à deviner. — Vous rappelez-vous, reprit Robert, de jours? — Je voudrais bien savoir ce qu'est devenu Etienne Lorez? — Je me le rappelle, dit la jeune fille, cherché à me renseigner sur son compte, j'acquiesçais la certitude qu'il n'avait pas encore passé en jugement; puis d'informerations en informations, j'arrivai à savoir que sa mise en accusation avait été retardée en raison de l'état de sa santé. — Il est malade? s'écria la jeune fille. — Très malade... c'est à l'infirmerie que, après une foule de démarches, j'ai obtenu d'aller le voir. — Croiriez-vous, Germaine, que la principale fin de non-recevoir qu'on ait opposée à cette visite a été la crainte que ne vînt dans le noir dessein de me posséder, des leurs de la justice? — On m'a tenu pour sûr, assurez que je ne portais pas d'arme sur moi, et on a sauvegardé l'existence de ce gredin jusqu'à ce qu'il ait été porté en prison. — Vous lui avez parlé. Que vous a-t-il dit? (A suivre)

Polices remboursables à 100. Société d'Assurance... RUE DE LA PAIX, 2 LYON

AUX QUALITÉS. LIQUEURS DE MARQUES ET VINS FINS. Cafés, Thés, Chocolats. LA JUSTICE SOCIALE

Toile Souveraine. Contre Douleurs. TOILE SOUVERAINE

GRANDE INFIRMIERIE CANINE. Grossette Fils, Vétérinaire. PIANOS D'OCCASION

LYON, 6, rue St-Côme, 6, LYON. GRANDE PHARMACIE DE L'ÉLÉPHANT

BLANCHES. Rue des Remparts-d'Ainay, 40, LYON. Teinture, dégraissage, Lessive hygiénique.

LA JUSTICE SOCIALE. Hebdomadaire. Directeur: L'Abbé NAUDET

AUX 4 BLASONS MALVAE. Gravure en tous genres. LYON, passage de l'Hôtel-Dieu, 24, Lyon

A LOUER. 46, rue de la Charité, 46. VASTE LOCAL

Hotel-Restaurant Roussel. VIENNE - RUE DE L'HOPITAL - VIENNE

DOCTEUR JOBERT. CONSULTA A LYON, les 3, 4 et 5 de chaque Mois. HOTEL de RUSSIE

LA JUSTICE SOCIALE EST UN JOURNAL. Nettement républicain - au point de vue politique.

ORGUE. Bourdon, 8 pieds; dulciana, 4 pieds; fagocet, 3 pieds; tremolo; 4 jeux coupés en demi-jeux.

HOTEL DE ROME & DE BELLECOUR. 4, rue du Peyrat, 4. Maison recommandée aux Familles

ONGUENT DU FRÈRE MOUDET. calme la douleur et guérit bientôt sans laisser de cicatrices.

HOTEL DES VOYAGEURS. 17, place Carnot, 17 (près la gare de Perrache)

BULLETIN D'ABONNEMENT. Je souscris à... Déclarer m'abonner à la Justice Sociale pour (1)

A VENDRE. Orgue. Pour Vendre en Acheter PROPRIÉTÉS, CHATEAUX, VILLAS, VIGNOBLES

Fabrique spéciale d'Escaliers de tous systèmes. R. LERTE. CONSTRUCTEUR, BREVETÉ S. G. D. G.

FABRIQUE DE COURONNES MORTUAIRES. M. Vernay. 71, Cours Lafayette, Lyon

FRANCE LIBRE A LYON. Dans les Etablissements suivants: Grand Hôtel de Russie, rue Gasparin.

NOTA. — Si on le préfère, l'administration fera toucher les abonnements à domicile par une quittance postale de 6 fr. plus 0.50 c. pour frais de recouvrement.

EMPLÂTRE DE LA PROVIDENCE. Pour la Guérison des BRUITEMENTS, NEURALGIES, OPPRESSIONS, DOULEURS

EAU D'ARQUEBUSE. De l'Hermitage des Frères Maristes. LIQUEUR VULNÉRAIRE PERFECTIIONNÉE

LIQUEUR DE L'HERMITAGE. HYGIÉNIQUE, STOMACHIQUE & STIMULANTE. LE LITRE: 5 fr. 50

BOURSE DE PARIS du 2 Février. Table with columns for various stocks and bonds, including France, Egypte, Italie, Espagne, etc.

BOURSE DE LYON du 2 Février. Table with columns for various stocks and bonds, including France, Espagne, Italie, etc.